



La Chèvre Rousse de Maradi (Capra hircus)



© PMAO - Niger

L'élevage des petits ruminants occupe une place importante dans l'économie des ménages et ceci plus particulièrement auprès de ceux en zone sahélienne. Cet élevage se focalise sur deux espèces notamment, les caprins et les ovins.

Au Niger, les caprins sont représentés par deux races principales: la chèvre du Sahel et la chèvre rousse de Maradi. Cette dernière, attire l'attention des techniciens de l'élevage, des tanneurs et maroquinières pour ses multiples qualités, au point que dans le chapitre des symboles attribués aux différentes régions du Niger, c'est cette race de chèvre rousse qui symbolise la région de Maradi. Victime de sa célébrité, des sécheresses successives et des croisements avec autres chèvres (surtout la chèvre du Sahel), la chèvre rousse de Maradi jadis considérée comme menacée, retrouve progressivement ses lettres de noblesse à la faveur de l'intervention du gouvernement Nigérien et de ses partenaires techniques et financiers.

Origine et distribution Géographique

Classée dans la population caprine du Fouta Djallon et appartenant au groupe de la chèvre de savane, la chèvre rousse de Maradi serait issue d'un croisement avec les chèvres de forêt. Mais son individualité bien marquée permet de la considérer comme une variété fixée.

Les plus grands effectifs se rencontrent au Niger, dans la région de Maradi. Cependant en ce qui concerne son origine, la concentration la plus élevée d'individus purs se rencontre dans l'Arrondissement de Tessaoua et laisse penser que le berceau de la race serait au Niger, bien que les limites de son élevage en pays Haoussa se situent à cheval sur la frontière Nigéro-Nigérienne.

L'aire géographique principale de la chèvre rousse de Maradi couvre le département de Maradi, qui se trouve dans la zone soudanienne avec des précipitations de 600 à 800 mm par an et une grande partie dans la zone sahélienne, où la pluviométrie varie de 200 à 700 mm/an. La chèvre rousse de Maradi se trouve également au Sud-Ouest de Zinder au Niger, mais aussi dans le Nord-Ouest du Nigéria, de la frontière avec le Niger jusqu'à la ville de Zaria (environ 250 km) où elle porte le nom de « Red Sokoto goat ».

A la faveur des programmes de recherche, de programmes de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté et des programmes de croissance économique par la promotion de l'élevage, son aire de dispersion s'est également étendue à certains pays de la sous-région, soit pour des croisements mais également en élevage pur, notamment au Burkina Faso, au Mali, au Sénégal, au Togo et au Bénin.

Quelques initiatives d'amélioration de la race

La chèvre rousse a avant tout bénéficié de la protection de l'autorité coloniale qui a déployé de gros efforts pour stabiliser la couleur roux-acajou au sein de la race caprine de Maradi et des environs. Ainsi, sous peine d'amende et d'emprisonnement, il était obligatoire de castrer les boucs non conformes et d'envoyer à l'abattage les femelles tachetées. L'abattage de chèvres rousses de moins de deux ans et des chèvres gestantes était interdit. Cette action visait à imposer, sur le marché international des peaux et surtout, le label Chèvre Rousse de Maradi qui était recherché en maroquinerie de luxe pour ses qualités exceptionnelles de structure. Cette sélection basée sur le seul critère couleur permettait aussi de lutter contre les infiltrations de sang sahélien et de préparer la dispersion de cette race hors de son aire d'origine.

La chèvre rousse de Maradi a donc été caractérisée et sélectionnée depuis le temps colonial pour la qualité de sa peau recherchée à la métropole, mais aussi pour sa prolificité avec 2 à 3 chevreaux par portée et sa production laitière. Il en résulte de cette recherche qu'on a 2 variétés de chèvre rousse (robe rousse et robe noire) qui ont les mêmes performances zootechniques. Les boucs roux ont été utilisés pour améliorer les races caprines locales après l'indépendance du Niger.

Dès 1962, un Centre d'élevage caprin fut créé à Maradi, berceau de la race rousse. Ce Centre avait pour objectif la sélection des caprins pour leur diffusion en milieu rural sédentaire. Le Centre a malheureusement concentré tous ses efforts dans la sélection basée sur le phénotype "couleur de la robe" et dans la recherche de l'accroissement numérique du cheptel et son extension territoriale, de manière à intéresser le plus grand nombre d'éleveurs dans les zones compatibles avec les exigences de la chèvre rousse. La sélection devant intéresser les principaux paramètres de production n'a pas été envisagée.

Afin de reconstituer le cheptel décimé après la sécheresse des années 1970, le gouvernement du Niger a créé des centres de multiplication du bétail dont celui de la chèvre rousse dénommé centre secondaire d'élevage caprin de Maradi (CSECM), ceci grâce à un financement accordé par le fond d'aide et de coopération (France). Les objectifs établis lors de la création de ce centre restent encore ceux qui sous-tendent ses activités actuellement 1) la sélection et la diffusion et ; 2) la vulgarisation auprès des éleveurs des techniques et méthodes d'élevage adaptées.



Chevres rousses de Maradi



Bouc roux de Maradi

Cette station devait intervenir comme support indispensable à la mise en place d'un programme de sélection. Dans un premier temps, elle servi à la mise en condition des reproducteurs sélectionnés en milieu rural par le centre et destiné à la diffusion. Elle était aussi chargée d'assurer le suivi des animaux diffusés, de donner des conseils pratiques aux éleveurs et de castrer les mâles non conformes au phénotype.

Le fond d'aide et de coopération décida en 1971 de financer une nouvelle intervention d'une durée de 6 ans intitulée projet de développement de la chèvre rousse au Niger. Ce projet avait pour objectif prioritaire de mettre la station caprine de Maradi en mesure de jouer un rôle efficace dans l'exécution des opérations de diffusion et de constituer progressivement son propre troupeau de reproducteurs permettant ainsi de produire la totalité des animaux à diffuser.

De 1998 à 2008, le gouvernement du Niger en collaboration avec le Royaume de Belgique dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté a lancé un projet pour la sélection, la promotion et la diffusion de la Chèvre rousse de Maradi. Le projet visait à améliorer les revenus générés par les femmes à travers l'amélioration des performances de productivité des chèvres. Le Centre caprin a bénéficié de l'appui du projet pour fournir des boucs reproducteurs de qualité et ainsi était devenu un centre d'excellence pour la chèvre rousse de Maradi.

Caractéristiques physiques

La chèvre rousse de Maradi, se distingue des autres espèces par son poids beaucoup plus important, sa conformation, sa prolificité et surtout sa couleur rousse qui lui vaut ainsi son nom.

Sur le plan strictement phénotypique, l'animal est harmonieux, assez élancé. La tête est fine, le front bombé, couvert de poils plus longs et plus foncés chez le mâle que chez la femelle. Les oreilles sont longues, horizontales ou tombantes. Le chanfrein est rectiligne, parfois subconcaue. Le cornage est moyennement développé. Les cornes peu épaisses, toujours présentes, aplaties d'avant en arrière et à insertion rapprochée, offrent un léger mouvement de torsion et divergent à leur extrémité. L'encolure est courte, la poitrine ample, le garrot noyé et le dos rectiligne.

Le gigot, l'épaule, la croupe, bien musclés, reposent sur quatre rayons aux articulations fines, à l'aplomb ramassé. La mamelle est toujours bien développée et constitue de ce fait un obstacle supplémentaire aux longues marches. La queue aux poils plus touffus et souvent noirs, est courte et relevée à son extrémité. Les cornes sont plus lourdes chez le mâle, qui porte généralement une barbe de poils plus longs, plus touffus et plus foncés que la femelle. Le bouc adulte porte une crinière qui s'étend jusqu'aux épaules. Les mensurations chez l'adulte sont les suivantes : - Longueur de la tête 18-20 cm, largeur de la tête 8-9 cm, circonférence pectorale 70-75 cm, hauteur de la poitrine 22-25 cm, taille (hauteur au garrot) 62-67 cm, longueur scapulo-iliale 60-62 cm, longueur scapulo-ischiale 60-70 cm, avec un poids des mâles adultes qui se situe entre 25 et 30 kg, et celui de la femelle entre 23 et 28 kg.

La robe est homogène, brillante, à reflets acajou, le poil est ras, dense, sur une peau souple, et tout allongement accompagné d'un éclaircissement de la fourrure, de l'apparition de teinte délavée et surtout de poils blancs, marque un recul inadmissible dans la pureté du type. Le mâle présente de façon constante une teinte plus foncée allant jusqu'à l'apparition d'une raie dorsale noire.

Caractéristiques productives

La chèvre rousse de Maradi est une espèce animale particulière très recherchée. Plusieurs raisons expliquent le choix que portent les éleveurs, mais aussi les consommateurs sur cet animal. Élevée dans de bonnes conditions la chèvre rousse se multiplie rapidement. Les naissances gémellaires et bisannuelles sont fréquentes et se poursuivent pour une bonne femelle pendant 5 à 6 ans. La fréquence de mises-bas doubles, triples ou quadruples augmente à partir de la première mise-bas (généralement unique) et se poursuivent jusqu'en fin de carrière. Ce caractère tient absolument à la pureté de la race. Les portées uniques constituent 60% de toutes les parturitions, les doubles 36% et les triples 4%.

Elle présente de bonnes aptitudes laitières se traduisant par un développement accentué des mamelles. La production laitière annuelle est de 140 à 150 kg de lait pendant 200 à 220 jours de lactation (Robinet, 1967) ; soit une production journalière de 0,6 l de lait pendant deux périodes de 3 à 4 mois. C'est aussi un excellent animal de boucherie avec un rendement carcasse des jeunes mâles castrés à 55% tandis qu'au plan national on évalue le rendement carcasse de la chèvre rousse à 50% (Programme National de Reconstitution du cheptel, 1980).

La femelle atteint la puberté vers 5 à 6 mois. La durée de gestation est comprise entre 145 et 155 jours. La première mise-bas intervient entre 10 et 14 mois avec des variations selon les conditions d'élevage et du milieu. Près de 93% des premières naissances ont lieu avant l'âge de 12 mois. La répartition des chaleurs semble assez irrégulière, de 15 à 30 jours en moyenne en l'absence de cause pathologique décelable.

L'intervalle entre deux gestations successives menées à terme est généralement variable. A la station de Maradi, 20% des intervalles étaient de 5-6 mois, 25% de 6-7 mois, 35% de 7-8 mois, 15% de 9-11 mois et 5% au-delà de 11 mois.

Caractéristiques Socio-économiques

L'élevage de la chèvre rousse de Maradi constitue une importante source de richesse pour les éleveurs et particulièrement pour les femmes. C'est une activité qui procure des revenus substantiels étant la ressource animale la plus facilement mobilisable après la volaille. Elle est d'une importance indéniable dans les budgets familiaux de nombreux ménages. Dans la plus part des villages du Niger, l'autonomie financière des femmes résulte de l'élevage de cet animal. En effet, l'élevage de la chèvre rousse contribue sensiblement à la lutte contre la pauvreté. En période de crise alimentaire, ce qui est assez fréquent avec les mauvaises campagnes agricoles, l'argent provenant de leur vente permet de s'approvisionner en céréales.

Sur le plan financier, déjà en 1971, il était rapporté que sur 80 milliards de Fcfa de PIB, l'élevage fournissait 16 milliards dont près du quart (4 milliards) découlait de l'espèce caprine. Aussi, entre 1990 et 2000, les caprins représentaient le plus grand effectif d'animaux exportés, abattus et par conséquent un plus grand nombre de peaux exportées à partir de la région de Maradi.

En effet, la réputation internationale de la chèvre rousse de Maradi vient surtout de sa peau, fine, souple et d'une solidité remarquable, qui fait que cette peau est très recherchée en maroquinerie de luxe. C'est la qualité de sa peau qui entraîna sa diffusion hors du berceau d'origine.

L'élevage de la chèvre rousse de Maradi joue également un important rôle socioculturel qui apparaît à travers les multiples manifestations culturelles et les liens sociaux entre personnes.

En conclusion, la chèvre rousse de Maradi, par ses qualités économiques, est un animal qui pourrait être suggéré pour les diffusions et la constitution familiale des troupeaux caprins. Mais cette diffusion malheureusement ne peut s'effectuer qu'en zone agricole pure, car la race pure ne peut effectuer de longues marches et nécessite un appoint alimentaire pour extérioriser ses performances. Elle ne peut en aucun cas se substituer à la race sahéenne apte à la marche et résistante aux privations, ni aux races trypano-tolérantes des zones infestées de glossines.

Une ressource à sauvegarder

C'est un important capital que le Niger a voulu sauvegarder, et améliorer en créant depuis 1963 le centre secondaire d'élevage caprin de Maradi. Le centre a ainsi fourni pendant une dizaine d'années des géniteurs au projet chèvre rousse dont l'objectif consiste à la mise en place en milieu rural d'un programme d'amélioration génétique durable, géré par des groupements d'éleveuses, dans le but d'améliorer la productivité du cheptel caprin et d'augmenter les revenus des éleveuses. Des boucs ont été achetés et placés dans des villages de la région de Maradi, auprès des groupements féminins à des fins de croisements. Depuis, le centre qui ne compte maintenant que quelques centaines de têtes, est à la recherche d'appuis et de partenaires pour continuer à assurer pleinement sa mission. Mais de leur côté les femmes qui mesurent bien les avantages liés à la chèvre rousse, continuent à maintenir l'élevage sur le terrain dans les villages seules, ou sous l'encadrement des agents des services de l'élevage. Ces femmes qui ont compris l'importance économique de l'élevage de la chèvre rousse vont pouvoir sauvegarder les acquis. C'est auprès d'elles que les projets et ONG internationales achètent des dizaines de milliers de têtes de chèvres rousses qui sont redistribuées au niveau des ménages dans le cadre des opérations de reconstitution de cheptel.

Références

1. Saadou M., 2011. Impact de l'élevage de la chèvre rousse de Maradi sur le statut socio-économique de la femme rurale au Niger. ; Mem. Master II - EISMV 01 : 2011 ;
2. Robinet A.H, 1967. La chèvre rousse de Maradi. Son exploitation et sa place dans l'économie et l'élevage de la république du Niger. Revue Elev. et Méd.Vét des pays tropicaux; 20: 129-186

3. Robinet A. H, 1971. L'élevage caprin au Niger. Courrier, associa.12: 32-37
4. Journal Le Sahel, No. 8240, 2011. Chèvre rousse de Maradi : plus qu'un symbole, une ressource Spécial (<http://nigerdiaspora.net/index.php/les-infos-du-pays/item/51330>)
5. A. Djibrillou Oumara, Facteurs influant les poids a âge-types des chèvres rousses de Maradi en station au Niger. Recherche-développement sur l'élevage des petits ruminants en Afrique. Wilson R T and Azeb M (eds). 1989. African small ruminant research and development. ILCA, Addis Ababa, Ethiopia.